

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.



# JOURNAL D'AGRICULTURE.

Après avoir créé l'homme, Dieu le plaça dans le Jardin d'Eden pour le cultiver et le garder.—[Genèse, II, 15.]

Heureux les cultivateurs, s'ils savaient apprécier les avantages de leur condition.—[Virgile.]

Vol. 1 St. Hyacinthe,—Province de Québec.—Mercredi, 23 Juin 1870.

No. 38



## JOURNAL D'AGRICULTURE.

*de minéral*

Conditions.—L'abonnement sera de **Un Ecu** pour un an d'avance; quand il ne sera pas payé d'avance l'abonnement sera de \$1. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Toute personne qui organisera un club de 50 abonnés aura droit à 50 copies du *Journal* pour \$20.

20 copies \$8.50. 10 copies \$4.50.

Le *Journal d'Agriculture* paraîtra le Mercredi de chaque semaine.

Nous traiterons de gré à gré pour les annonces.

Toutes lettres, etc., devront être adressées *Franco* au

*Journal d'Agriculture.*

Le "Journal d'Agriculture" est imprimé et publié par Camille Lassier dans la maison en briques de H. J. Doherty

## CONSEIL D'AGRICULTURE, DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

Montréal, 1er juin 1870.

Présents: MM. Archambault, Tassé, Benoit, Gaudet, Ross, Lévêque, A. Archambault, L. Beaubien, Massue, Sommerville, Browning, Pilote, Marsan, DeBlois et Joly.

M. le président ayant pris le fauteuil, le secrétaire fait la lecture des minutes de la dernière assemblée, qui sont approuvées et ratifiées.

Lecture de la lettre du col. Rhodes, annonçant sa résignation; le secrétaire est prié de répondre, exprimant le regret avec lequel le conseil accepte cette résignation, et informant M. le col. Rhodes que le conseil communiquera avec le gouvernement d'Ottawa au sujet du contenu de sa lettre.

Résolu: Qu'il soit représenté au gouvernement fédéral que le Col. Rhodes a été obligé de payer 15 0/0 sur l'importation d'oiseaux insectivores et de

mandant la remise des dits droits tant pour le passé qu'à l'avenir.

Lecture des raisons données par la Société d'agriculture d'Yamaska contre la formation d'une 2<sup>e</sup> Société.

Mr. Lévêque, secondé par M. Archambault, propose: Que la pétition de plusieurs habitants du Comté d'Yamaska demandant la permission de former une seconde Société soit refusée.

M. Ross, secondé par M. Gaudet, propose en amendement: Qu'un Comité soit nommé pour examiner toutes les requêtes devant le Conseil ayant pour but de demander la formation d'une seconde Société dans un Comité et que ce Comité fasse rapport.

L'amendement étant mis aux voix est perdu sur la division suivante: pour MM. Beaubien, Ross, Gaudet, Tassé, Marsan et Pilote.

Contre: MM. Sommerville, Massue, Lévêque, L. Archambault, U. Archambault, Benoit et Joly.

Mr. Benoit, secondé par Mr. Massue,

fait motion : Que le Conseil d'Agriculture ne reçoive aucune pétition pour la formation de deux Sociétés dans tout Comté qui aura moins de 40 milles dans sa plus grande longueur, (adopté.)

M. L. Archambault, secondé par Mr. Lévesque, propose : Que la pétition de certains habitants du Comté d'Yamaska demandant la formation d'une seconde Société dans ce Comté ne soit pas accordée attendu que les raisons voulues par la loi sect. 45 pour une telle division n'y sont pas mentionnées, [Adopté.]

Résolu, — Que vu l'impossibilité, malgré tous ses efforts, pour s'entendre avec la Chambre des Arts et Manufactures pour organiser l'exposition industrielle d'une manière convenable, le Conseil d'Agriculture décide d'organiser sur un même terrain et l'exposition agricole et l'exposition industrielle, et le tout sous son propre contrôle.

Permission accordée à la Société d'Agriculture du Comté de St. Maurice d'employer tous ses fonds à l'achat d'un cheval reproducteur de choix et en considération de cela d'être exemptée d'avoir une exposition cette année.

La liste des prix pour le prochain concours est lue, légèrement modifiée et approuvée, et le conseil s'ajourne pour aller visiter les terrains qu'on lui propose pour y ériger des bâtisses permanentes pour les expositions provinciales.

*Jeu-di, 2 Juin, séance du matin.*

Présents : — MM. L. Archambault, U. Archambault, L. Beaubien, DeBlois, Benoit, Gaudet, Joly, Marsan, Lévesque, Massue, Sommerville, Pilote et Tassé.

Considérant l'urgence de mettre chacun des départements de ce conseil sous la surveillance d'un comité chargé plus particulièrement de son administration, il est résolu que des commissions permanentes soient créées comme suit :

10. Commission de direction des sociétés d'agriculture : MM. Pilote, Ross, Gaudet, U. Archambault et Benoit.

20. Commission d'enseignement et statistiques agricoles : MM. Tassé, Price, Dunkin et Joly.

30. Commission pour musées et bibliothèques agricoles : MM. Chauveau, Tassé et Marsan.

40. Commission des importations étrangères et amélioration du bétail : MM. Cochrane, Lévesque et l'hon. M. Beaubien.

50. Commission des concours provinciaux : MM. L. Beaubien, Joly, Massue, Benoit, DeBlois, Browning, Sommerville et Cochrane.

60. Commission des finances : MM. U. Archambault et Browning.

70. Commission des rapports et publications : MM. Marsan, Benoit et Massue.

80. Commission de colonisation : MM. DeBlois, L. Archambault et l'hon. M. Beaubien.

Lecture d'une lettre du collège St. Francis, Richmond, demandant de l'aide pour fonder une école d'agriculture pour la population anglaise des cantons de l'Est.

M. Beaubien, secondé par M. U. Archambault, fait motion que les pétitions du collège de Louxville et celle du collège St. Francis, demandant toutes deux un octroi pour l'établissement d'une école d'agriculture, soient référées à un Comité composé de MM. Benoit, Browning, Tassé et Joly, avec instruction de faire rapport à la prochaine session du Conseil (Adopté.)

M. Beaubien, secondé par M. Tassé propose : Que M. le Président soit prié de s'aboucher avec le comité des finances du Conseil de ville de Montréal, pour s'assurer si l'offre de \$25,000 pour l'érection des bâtisses permanentes est sans condition, quant à la localité sur laquelle ces bâtisses seront érigées, et que ces messieurs soient encore chargés d'acheter sur le terrain no. 2 au moins vingt arpents, ou de recevoir du gouvernement local le terrain no. 3, suivant la réponse qu'ils auront du Conseil de Ville et du gouvernement, et que tous les pouvoirs nécessaires leur soient donnés pour toutes ces transactions. (Accordé.)

Résolu : Que le conseil prie respectueusement M. le Commissaire d'Agriculture et des Travaux Publics, de prendre des mesures à la prochaine session du Parlement Local, pour faire résigner les membres du Conseil, qui, sans raisons suffisantes et plausibles, auront manqué d'assister aux séances du conseil pendant un an ou un temps à être fixé par l'hon. Commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics.

Mr. Marsan, secondé par Mr. Gaudet, propose : Qu'il soit accordé aux directeurs de l'École d'Agriculture de l'Assomption de suspendre le cours pour cet été pendant un mois et demi pour permettre l'achèvement des bâtisses de l'École d'Agriculture, (Accordé.)

Mr. Marsan propose : Que tout élève boursier qui, pour cause d'insubordination ou de mauvaise conduite, ou de lui-même, sans motifs plausibles, sortira d'une École d'Agriculture avant l'expiration d'un trimestre, soit privé des bénéfices de sa bourse pour tout le temps écoulé depuis le commencement de ce trimestre. (Référé au comité d'enseigner agricole.)

Mr. L. Beaubien, au nom de Mr. Browning qui a été obligé d'absenter, présente la requête suivante :

Les éleveurs d'animaux de la race "Ayrshire" demande au Conseil de vouloir bien leur accorder la même assistance pour établir un "Ayrshire Herd Book," que la chambre d'Agriculture du Haut Canada a accordé pour l'établissement d'un "Short Horn Herd Book," en permettant au Secrétaire du Conseil de tenir un registre, d'y faire les entrées des *pedegrees* divers. Les éleveurs d'Ayrshire promettent de soulager le conseil de tout trouble, en choisissant parmi eux un comité spécial chargé d'examiner les différents *pedegrees* avant de les entrer dans le Registre. Chaque entrée ainsi faite serait accompagnée d'un honoraire de 50 cts., qui serait payé au Secrétaire. (Accordé.)

Mr. Beaubien, secondé par le Révd. M. F. Pilote, propose : Qu'une subvention annuelle de \$1,000 soit accordée à la *Semaine Agricole*, pourvu que le rédacteur ou propriétaire s'engage à publier gratuitement les procédés, les annonces et règlements du Conseil d'Agriculture ; M. Bernard, demeurant le Rédacteur de cette feuille, étant prié de donner, de temps en temps, des lectures sur l'agriculture dans les différents comtés de cette Province. Le journal devra conserver le même format et le même nombre de pages qu'actuellement. (Accordé.)

Cette résolution est envoyée, à MM. Duvornay, frères, avec demande de faire savoir au Conseil s'ils acceptent les conditions qui y sont énoncées et le Conseil s'ajourne à demain à 9½ heures.

*Vendredi, 3 juin.*

Présents : MM. Joly, Massue, Beaubien, Benoit, DeBlois, Sommerville et Tassé ; le quorum étant complet.

Mr. Tassé, secondé par Mr. Beaubien, propose : Qu'après avoir entendu les représentations de Mr. Barnard, au nom de MM. Duvornay, frères, le Conseil d'Agriculture décide que les \$1,000 offerts, hier, par la résolution précé-

dente, n'obligent pas MM. Duvernay, frères, à publier la *Semaine Agricole* que jusqu'en Novembre prochain, de manière à compléter l'année de publication. Adopté sur division, M. Sommerville votant contre.

Et le conseil s'ajourne,

(Par ordre,)

GEORGES LECLERE,

Secrétaire,

C. A. P. Q.

TRAITE DES VACHES LAITIÈRES.

(SUITE.)

4ÈME. CLASSE.

COURBÉS-LIGNES.

Cet écusson est formé par une légère courbe qui part de droite et de gauche, et se réunit en montant près de la vulve, à une distance d'environ 2 pouces. Il a vers le haut, quelque ressemblance avec un cœur.

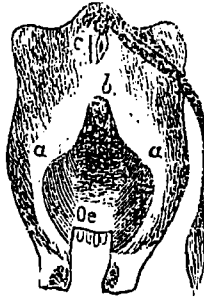
HAUTE-TAILLE.



1ER. ORDRE.

Les vaches de cette taille et de cet ordre donnent dans leur force de lait, 12 pots de lait par jour, et maintiennent leur produit avec une diminution graduelle jusqu'à ce qu'elles soient pleines de huit mois; la peau de l'écusson est recouverte des mêmes pellicules épidermiques safranées et du même poil fin que celui des vaches des premiers ordres des classes précédentes. La marque est plus évasée vers le haut: elle prend au milieu des quatre trayons, on dedans et au dessus des jarrets, et monte en débordant à droite et à gauche, jusqu'au milieu des cuisses, vers les points *aa*; de ces points partent, à droite et à gauche, deux lignes courbes concaves qui se terminent au point *b*, environ à 2 pouces de la vulve; au-dessus et vis-à-vis des trayons de derrière, il y a comme dans les

vaches des premiers ordres des classes précédentes, deux épis ovales de poils descendants marqués *cc*. Les vaches de premier ordre de cette classe sont susceptibles de porter les deux épis fessards à droite et à gauche de la vulve; lorsqu'ils existent sur l'animal, leur longueur est de un pouce sur un demi pouce de largeur; ces épis dénotent le maintien du lait pendant la gestation.



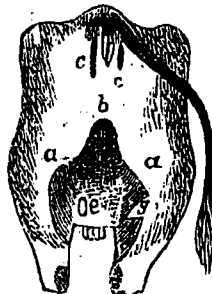
2ÈME. ORDRE.

Ces vaches donnent dix pots de lait par jour, et le maintiennent jusqu'à ce qu'elles soient pleines de sept mois.

La forme de l'écusson est la même que pour l'ordre précédent; il est un peu moins étendu dans toutes ses parties.

A gauche de la vulve, on voit un épi fessard de poil montant marqué *c*.

A cet ordre, il n'y a qu'un épi ovale *e* à gauche au-dessus des trayons.

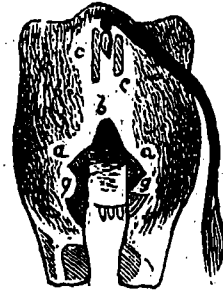


3ÈME. ORDRE.

Ces vaches donnent huit pots de lait par jour et le maintiennent jusqu'à ce qu'elles soient pleines de six mois.

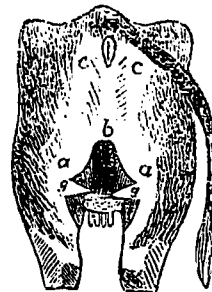
Le dessin de l'écusson est plus étroit dans toutes ses parties, mais il est le même dans sa forme que celui du deuxième ordre; il y a à droite et à gauche de la vulve, deux épis fessards de poil montant, marqués *cc*.

Au-dessus des trayons du côté gauche, il y a un épi ovale marqué *e*; le point *b* est plus abaissé que dans l'ordre précédent; à droite, au-dessus de la lettre *a*, se remarque un commencement de dépression occasionnée par le poil descendant formant une échancrure à l'écusson.



4ÈME. ORDRE.

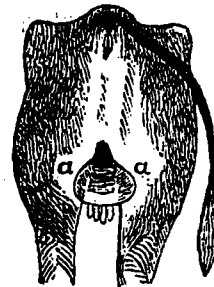
Ces vaches donnent six pots de lait par jour, et cessent d'en donner lorsqu'elles sont pleines de cinq mois. La marque est plus abaissée et plus resserrée que dans l'ordre précédent; l'épi fessard *c* se montre des deux côtés de la vulve; celui de droite est plus court que l'autre, au-dessous des points *aa*, à droite et à gauche des cuisses apparaissent les épis cuissards *gg*.



5ÈME. ORDRE.

Ces vaches donnent 4½ pots de lait par jour, et cessent d'en donner lorsqu'elles sont pleines de quatre mois.

La marque se resserre de plus en plus dans toutes ses parties; les épis fessards et cuissards sont plus longs et plus larges que dans l'ordre précédent.



6ÈME. ORDRE.

Ces vaches donnent trois pots de lait par jour, et cessent d'en donner lorsqu'elles sont pleines de trois mois.

Bien que la marque ait toujours la forme caractéristique de la classe, elle est tellement petite qu'elle devient peu appréciable et annonce une très mauvaise laitière.

(A continuer.)

## TRAVAUX DE LA SAISON.

Un des plus importants travaux de cette saison est le sarclage des légumes et des plantes fourragères. Le succès de cette moisson dépend pour la grande partie de cette opération. Si on n'a pas le soin de couper les mauvaises herbes, elles étouffent les plantes. Il faut de plus remuer légèrement le sol autour, afin que la terre devenant en quelque façon plus poreuse, puisse plus facilement absorber tous les éléments nutritifs qui se trouvent dans l'atmosphère, et dont les plantes s'emparent tantôt par leurs feuilles ou leurs tiges, tantôt par leurs racines. Le sol fraîchement remué reçoit et absorbe aussi naturellement plus de rosée qu'un sol trop ferme.

Les plantes qui croissent dans celui-ci n'ont toujours qu'une apparence chétive et ne donnent que des produits mûrs. N'épargnez donc pas vos soins aux plantes qui demandent le sarclage.

Procurez de l'ombre à vos animaux et donnez-leur à boire régulièrement.

Les bâtiments qui ne sont pas occupés devraient être nettoyés et blanchis. Et on blanchit non-seulement le dehors mais aussi l'intérieur, les crèches, etc. Cela a pour effet de détruire une grande quantité de vermine et un grand nombre d'insectes nuisibles, qui sans cela déposeraient leurs œufs dans quelques crevasses.

On peut, pour faire cet ouvrage, choisir un temps humide, pendant lequel on ne peut travailler dehors.

On doit faire attention de ne pas échauffer les juments qui pourrissent. Du reste, un travail modéré ou un peu d'exercice ne peut que leur faire du bien, pourvu qu'elles soient bien soignées.

Comme le temps des foins approche, les cultivateurs feront bien de réparer dès maintenant leur voiture, leurs harnais : de tout préparer enfin pour que rien ne les retarde quand arriveront des jours propices pour travailler dans les champs.

Qu'on arrange aussi les clôtures, surtout celles qui entourent les parcs. Car, comme nous l'avons dit déjà, c'est bien souvent dû à la mauvaise clôture, si les animaux cherchent à sauter, et s'emmalécissent tellement qu'à la fin il n'y a plus de clôtures à leur épreuve.

## LE FOIN.

Voilà le temps de la fenaison. Il faut s'y préparer. Il faut de plus savoir quand couper le foin.

A ce sujet nous répèterons ici des remarques que nous avons déjà faites.

« Généralement, dans nos campagnes, on fauche le foin trop tard. Celui que l'on destine à la nourriture des animaux devrait toujours être coupé avant qu'il soit mûr. C'est avant que la fleur tombe qu'il faut mettre la faux dans les prairies. Coupé à cette époque, le foin est encore tendre ; il conserve tous ses sucs, sa saveur, et il est plus nourrissant qu'un foin coupé mûr. La tige de ce dernier est raide comme du bois ; et les animaux le trouvent dur, et nullement appétissant. Les cultivateurs devraient donc partager, dans leur esprit, leurs prairies en deux parties, couper de bonne heure le foin qu'ils destinent à la nourriture de leurs animaux, et laisser mûrir celui dont ils veulent obtenir de la graine. Couper ce dernier quand il est mûr et le battre ensuite pour avoir la graine.

Nous croyons qu'il serait plus profitable aux cultivateurs de procéder comme nous l'indiquons plus haut, que de faucher tout leur foin en même temps et lorsqu'il est tout mûr. En récoltant leur foin à deux époques distantes, ils auront du bon foin comme nourriture pour leurs animaux, et de la bonne graine, qu'ils pourront faire servir sur leurs propres terres, ou vendre à bonne composition, s'il leur en reste.

## DU CLIMAT.

Le climat influe sur la végétation des plantes : les unes exigent plus ou moins de chaleur ; les autres plus ou moins d'humidité.

Celles qui peuvent supporter un haut degré de chaleur, sont : la vigne, le blé d'inde ou maïs, le houblon, le tabac, le millet, le sarrasin, l'orge d'automne, l'épeautre, le chanvre, les betteraves, les carottes et la luzerne.

Celles qui peuvent prospérer avec un degré moindre, sont : la plupart des céréales, les patates, le lin, les navets, le trèfle, le colza, les farineux et les herbages. Plantes qui réussissent sous un climat humide : blé, avoine, orge d'automne, trèfle, patates, navets, lin et herbages.

Plantes qui ne craignent pas un climat sec : seigle, blé d'inde, orge du printemps, luzerne, pois, sarrasin, sain-foin et spargule.

## LÉTTRE DES ÉTATS-UNIS.

(Pour le Journal d'Agriculture.)

Plattsburgh, 13 juin, 1870.

Monsieur le Rédacteur,

Par l'entremise de votre intéressant *Journal*, je suis heureux de pouvoir entretenir encore, pendant quelques instants, vos aimables lecteurs, sur la culture de deux plantes-racines dont on ne s'est guère occupé jusqu'aujourd'hui, mais que tout cultivateur Canadien Français désireux de s'enrichir devrait cultiver, vu les énormes profits qu'il pourrait toujours en retirer en proportionnant, avec ces plantes, son troupeau de bétail, notamment ses vaches laitières ; je veux parler des navets et du col-rave.

Pour ce qui est des navets, il y en a un grand nombre d'espèces ; néanmoins tous donnent un produit considérable. Ils demandent un climat humide et un sol léger, riche, frais et une forte fumure.

On les sème à la volée ou en ligne. Cette dernière méthode est préférable, car il faut qu'ils soient espacés de dix à douze pouces et bien sarclés. On fait des sillons dans lesquels on dépose l'engrais qu'on recouvre ensuite avec la terre enlevée aux sillons et on sème sur cette couverture. C'est la meilleure méthode à suivre je crois et le surplus de produit compense bien le surplus de travail.

On n'arrache les plantes qui sont de trop que lorsqu'elles ont quatre ou cinq feuilles, et qu'elles n'ont plus à redouter les pucerons.

Les différentes variétés, sont plus ou moins productives, nutritives et hâtives. On les sème depuis le milieu de mai jusqu'au milieu de Juillet. Elles ne craignent point les gelées d'automne.

On peut aussi obtenir de beaux navets dans les savannes, lorsque ces terres ont brûlé et qu'alors elle contiennent beaucoup de cendre. On sème à la volée, on herse comme il faut, et cela suffit.

Les navets sont une bonne nourriture pour l'homme et pour les animaux.

*Du col-rave.*—Le col-rave joint à une grande richesse nutritive le mérite d'une grande rusticité ; il résiste à la sécheresse et peut supporter les froids les plus intenses, c'est-à-dire, les plus grands, et donne d'excellents produits

où les navets de Suède peuvent à peine exister et réussir dans toutes les espèces de terrain, quoique pourtant il préfère les sols lourds qui se rapprochent des argiles serrées.

Il demande la même préparation du sol que les autres plantes sarclées. Les bulbes et les feuilles du col-rave sont presque identiques ; le tout est de beaucoup préférable aux navets, carottes et betteraves, et il peut se conserver. Tout bétail le recherche. La vache qui s'en nourrit donne un lait très riche.

UN AMI DU PROGRES.

### CONNAISSANCES UTILES.

Pour empêcher que la fumée des lampes ou chandelles n'incommode dans un appartement, il suffit de suspendre au-dessus de la lumière et assez élevée pour ne pouvoir être brûlée, une éponge qu'on aura d'abord trempée dans l'eau, et ensuite pressée de manière qu'elle ne soit qu'humide.

**CHANDELLES.**—On perfectionne beaucoup la chandelle, en faisant tremper la mèche dans de l'eau de chaux où l'on a fait dissoudre une bonne quantité de nitre ou de salpêtre. Par ce moyen, on obtient une meilleure flamme et une lumière supérieure. La chandelle brûle mieux, ne coule point et on n'a pas besoin de la moucher plus souvent que la chandelle de cire. Il faut que les mèches soient absolument sèches avant de couler le suif.

**Souliers.**—Pour empêcher l'eau de pénétrer dans les semelles de bottes ou de souliers, il suffit de faire chauffer dans un pot de terre un peu de cire d'abeille et de suif de mouton jusqu'à ce que le mélange soit liquéfié ; on enduit alors légèrement les sutures ; c'est un préservatif contre l'eau qui n'empêche pas l'effet du noir sur les souliers.

**Les vers dans les choux.**—On peut détruire ces fléaux des jardins en ôtant aux choux une de leurs grandes feuilles de dessous vers le soleil couchant, et en la mettant sur le dessus du chou sans dessus-dessous. Ôtez-la de bonne heure le matin et vous y trouverez tous ou la plus grande partie des vers de ce chou là, que vous pourrez détruire à votre plaisir.

### DE L'ELEVAGE DES POULES.

A cette saison, la plus grande partie des poulets sont éclos et requièrent le soin de la femme du cultivateur et de ses enfants, car il faut remarquer que c'est leur département sur la ferme.

La femme ne doit pas ménager ses soins aux jeunes volailles, car elle et sa famille en seront bien récompensées à l'automne quand elle les vendra ou qu'elle les fera rôti.

Rien n'est plus avantageux sur une ferme que d'avoir une bonne basse-cour. Les volailles sont des chasseurs aux insectes et aux graines sauvages ; il y en a peu qui leur échappe. Elles vont chercher leur nourriture sous la terre au moyen de leurs ergots. On doit mettre à leur portée du mortier ou de la craie, ou du gravier, afin qu'elles puissent dans ces matières les substances nécessaires à la formation de l'écaïlle de leurs œufs.

Évitez de leur donner de la nourriture salée.

Procurez-leur un abri pour se protéger contre le soleil et les tempêtes.

Il est bon de blanchir les poulaillers. Si l'on peut leur fournir de la cendre dans laquelle elles se rouleront, cela les préservera de la vermine.

Les juchoirs devraient être passés au feu pour la destruction des poux, et être blanchis de temps en temps.

Les appartements du poulailler seront toujours tonus proprement. On enlèvera les excréments et on recouvrera le plancher de chaux éteinte.

On retirera un grand bénéfice de placer les poulets dans l'enclos des fruits, car ils purgeront l'endroit de toutes les insectes et les vers qui nuisent aux arbres.

L'expérience a démontré que la nourriture cuite est la meilleure pour les jeunes poulets : Quand ils sont plus vieux, du blé d'inde écrasé, du millet peuvent leur être donnés.

Il faut aussi faire attention que l'espace qu'ils occupent quand ils sont jeunes n'est plus suffisant quand ils sont plus vieux, et qu'il faut leur en donner davantage. Les volailles sont comme les autres animaux ; si elles sont dans des bâtiments qui ne sont pas aérés, et en trop grand nombre, elles dépériront. Et quand une fois elles sont en mauvaise condition, le grand soin qu'il faut alors leur donner fait plus que compenser le trouble dont on avait d'abord voulu s'exempter en ne leur donnant que peu de soins.

### SIGNES D'UNE LONGUE VIE.

Voici, d'après un physiologiste, Hufeland, les signes caractéristiques auxquels on peut reconnaître l'homme qui doit vivre longtemps :

Sa taille est proportionnée ; elle est ni petite, ni trop grande. Il est quelque peu trapu. Son teint n'est pas trop fleuri ; en tous cas, un teint trop rouge dans la jeunesse est rarement un signe de longévité. La couleur de ses cheveux approche plutôt du blond que du noir. Sa tête n'est pas trop grosse. Sa peau est forte sans être rude : il a de grosses veines aux deux extrémités de son corps. Ses épaules sont plutôt rondes que plates, son cou n'est pas trop long, son ventre ne se projette pas ; ses mains sont grandes, mais ses doigts ne sont pas très-longs.

Son pied est plutôt gros que long et ses jambes sont fermes et rondes. Sa poitrine est large et arquée, sa voix est forte, et il peut sans difficulté retenir son haleine pendant un temps considérable.

Il y a de l'harmonie dans toutes les parties de son corps. Ses sens sont bons sans être trop délicats, son pouls est lent et régulier ; son estomac est excellent, il mange avec appétit, et la digestion se fait aisément. Il ne cherche pas les plaisirs de la table, et ces plaisirs ne produisent d'autre effet chez lui que la sérénité dans son esprit, et dans son âme. Il ne mange pas simplement pour le plaisir de manger, mais chaque repas est pour lui une heure de gaieté.

Il mange lentement et il ne ressent pas trop souvent le besoin de boire, ce qui serait la marque d'une consommation déjà avancée. Il est serein, loquace, actif, susceptible de joie, d'amour et d'espérance, mais les sentiments de haine, de colère et d'avarice n'ont aucun empire sur lui. Ses passions ne deviennent jamais violentes. Il se plaît dans le calme de la méditation, il aime les spéculations agréables. Il est optimiste, ami de la nature et des charmes de la vie domestique. Il ignore la soif des honneurs et des richesses, et il bannit avec soin les pensées du lendemain.

(On admettra que si tout cela est de rigueur pour vivre longtemps, il y en a bien peu qui possèdent les conditions voulues).



## CHOIX DES MOUTONS.

Si l'on veut parvenir à se former un beau troupeau de moutons, il est nécessaire de faire un choix tous les ans. On met toutes ensemble les brebis qui ont une belle forme et de bonnes toitures; celles enfin qui sont réputées être les meilleures. On se débarrasse des mauvaises par la vente. On ne garde que les moutons qui possèdent certaines qualités que l'on désire trouver dans un beau troupeau de moutons. Le temps de la tonte des moutons est le meilleur pour faire ce choix. Alors on peut voir quelle forme, à chaque brebis et combien de laine, elle donne.

On adopte une marque pour distinguer les brebis que l'on veut garder d'avec celles que l'on se propose de faire disparaître de son troupeau. On peut par ce moyen les reconnaître plus facilement quand vient le temps de la vente, et l'on n'est pas exposé à sacrifier des brebis qu'on s'était proposé de garder.

Nous conseillons beaucoup à nos lecteurs de marquer ainsi leurs moutons et de les choisir chaque année, c'est ainsi qu'ils parviendront à se former de beaux troupeaux.

## Manière de brider le cheval.

Pour brider, se placer du côté gauche, tenant la bride sur le plein du bras gauche; déboucler le licou, faire sortir la tête du cheval de la muserolle, et la reboucler sur l'encolure pour le contenir; prendre la bride par le dessous de tête avec la droite; les ongles en dessous; saisir avec la main gauche le mors du filet et celui de la bride par dessous la bossette; appuyer le poignet sur la barre gauche du cheval pour lui faire ouvrir la bouche, dans laquelle on place ensemble le mors de la bride et celui du filet; faire passer les oreilles entre le frontal et le dessus de la tête en commençant par l'oreille droite; boucler la muserolle, puis la sous-gorge, dégager les crins du toupet et attacher la gourmette; et la saisissant avec le pouce et les deux premiers doigts de la main gauche; saisir le crochet par dessous, et porter la branche en avant pour avoir plus de facilité à accrocher la gourmette.

Pour que le cheval soit bien bridé, il faut que la boucle du montant et celle de la sous-gorge du côté droit soient à

la même hauteur; et que celle du montant de la sous-gorge et du filet du côté gauche forment une espèce de patte d'oie; que la sous-gorge ne soit pas trop serrée, pour ne pas gêner la respiration du cheval; que la muserolle soit assez serrée pour que le cheval ne bâille pas; que les montants de la bride soient en arrière des os des tempes; que le mors du filet ne soit pas engagé sous celui de la bride; que le mors soit placé dans la bouche de manière à faire son effet à un travers de doigt des crochets d'en bas, sans porter sur ceux d'en haut que la liberté de langue soit assez aérée, afin que le cheval puisse facilement y loger sa langue; que le haut de l'embouchure ne porte pas au palais du cheval; que le mors ne soit ni trop large ni trop étroit (dans le premier cas il ne ferait pas d'effet; dans le second, il gênerait le cheval et le blesserait); que la gourmette soit placée sur le creux du menton; qu'elle ne soit pas trop longue ce qui ferait faire la bascule au mors et empêcherait son effet; qu'elle ne soit pas trop courte, ce qui assujettirait trop le cheval et le porterait à se défendre. La règle générale pour juger si le mors ne fait pas la bascule et si la gourmette n'est ni trop courte ni trop longue c'est que les branches du mors, dans leur plus grand effet, ne se rapprochent pas du poitrail du cheval plus de 16 pouces. — *Dictionnaire d'hippiatrique et d'équitation.*

## Colonisation.

M. le Rédacteur,

En attendant que je vous fasse un rapport détaillé de l'exploration du canton d'Emberton, je vous transmets les conclusions qui viennent d'être adoptées par les personnes chargées de visiter les terres réservées aux sociétés de colonisation No. 1 de St. Hyacinthe et de Bagot dans les deux cantons de Ditton et Emberton :

« Les cantons de Ditton et Emberton sont réellement avantageux pour la colonisation; et propres à former de bons centres de population; les sociétés de colonisation No. 1 de St. Hyacinthe et de Bagot trouveront dans la partie de ces cantons qui leur est réservée ce qu'il faut pour rencontrer les fins qu'elles désirent obtenir.

Les explorateurs d'après l'examen du sol, et d'après les informations prises auprès des cultivateurs avoisinant ces

cantons, sont d'opinion que ces terres sont riches et fertiles.

« Le terrain est sain et généralement en pente douce: la forêt sera peu coûteuse à défricher, attendu que le bois est clair.

« Les explorateurs sont d'opinion que des colons devraient être dirigés sur ces terrains le plus tôt possible. »

J'invite en conséquence les personnes qui désirent prendre des lots dans la réserve faite à la société de colonisation de St. Hyacinthe à venir me payer leur souscription de \$10.00 d'ici au 25 juin courant.

J. A. CHICOINE,

S. T. S. C. No. 1, St. H.

St. Hyacinthe 20 juin 1870.

Chaque cultivateur devrait recevoir l'*American Stock Journal*. Le numéro de mai contient comme d'habitude, une grande variété d'informations, écrites par les hommes les plus pratiques de la contrée où il se publie. Si les cultivateurs avaient plus de soin de leurs troupeaux, on entendrait bien moins de plaintes concernant le bas prix des grains. Nous invitons en conséquence tous nos lecteurs à faire demander un No. *specimen gratis* ou à envoyer 90 cents pour leur abonnement de l'année.

Adressez :

N. P. BOYER & CO.,  
Parkesburg, Pa.

## TAUX DU CHANGE.

St. Hyacinthe, 22 Juin,  
Greenbacks achetés à 12½ p. c. de discompte en argent courant.

Argent acheté à 6½ p. c. avec le discompte du discompte et vendu à 6.

Petites monnaies achetés à 12 p. c. de discompte.

Or, à New-York, le 21 Juin à 3 hrs. P. M., 112½.

CORCORAN & ST. JACQUES,  
Courtiers de St. Hyacinthe.

## SOCIÉTÉ DE COLONISATION No. 1 DE ST. HYACINTHE.

Il y aura assemblée du Conseil d'Administration de cette société vendredi le 24 juin courant, à 4 hrs. P. M., au bureau du soussigné,

J. A. CHICOINE,

Secrétaire-Trésorier.

St. Hyacinthe 21 juin 1870.

CHICOINE & BERNIER  
AVOCATS,

(Rue Cascades St. Hyacinthe.)

Maison A. Archambeault vis-à-vis M. Blanchard.

Suivront les Cours Civiles et Criminelles.

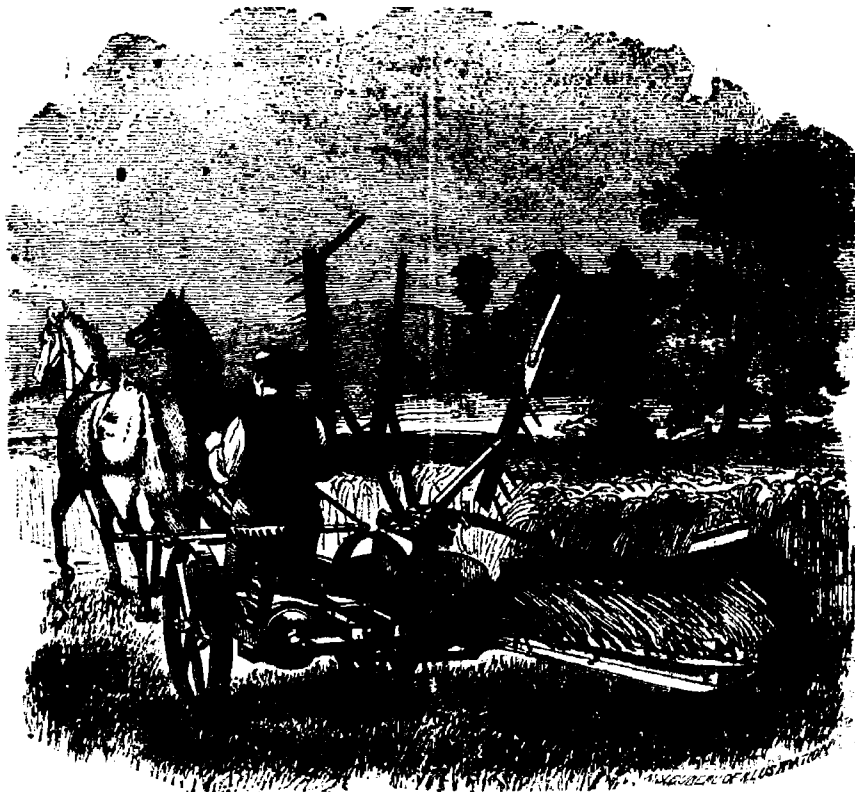
J. A. CHICOINE, T. A. BERNIER.

St. Hyacinthe, 18 août 1869.

# AVIS AUX CULTIVATEURS,

*L'économie c'est la Fortune du cultivateur !!*

Et si l'on veut économiser pour les travaux des foins et des récoltes en général qu'on achète une  
**FAUCHEUSE ET MOISSONNEUSE,**



(Dite "BUCKEYE.")

MANUFACTURÉE PAR MM. FROST & WOOD, DONT MM. A. MAYNARD & CIE., DE ST. HYACINTHE, sont les agents.

La "BUCKEYE," manufacturée par MM. Frost & Wood, est la seule machine qui combine toutes les améliorations les plus récentes. Tout le monde connaît sa solidité et sa durée, et partout elle a été reconnue comme étant ce qu'il y avait de meilleur et de plus parfait comme œuvre d'art et comme bonne faucheuse.

Depuis cinq ans, plus de huit cent de ces machines ont été vendues dans le Bas-Canada, dont plusieurs (au-dessus de cent) dans les environs de St. Hyacinthe.

La "Buckeye" a toujours donné pleine et entière satisfaction et est la seule machine de la Province de Québec.

La "Buckeye" Frost & Wood est légère de tir, fauche dans toutes les raies et s'adapte à toutes les ondulations du terrain, même le terrain rocheux, elle est garantie pour faucher une arpent à l'heure sans fatiguer les chevaux.

Tous ceux qui ont eu l'occasion de s'en servir depuis 5 ans, s'en déclarent maintenant satisfaits, tel que l'on verra par les certificats des personnes qui en ont fait l'acquisition de Mr. ANTOINE MAYNARD.

Les Faucheuses et Moissonneuses de MM. FROST & WOOD peuvent être examinées et sont en vente chez

**A. MAYNARD & CO.**  
AGENTS.

Place du Marché, St. Hyacinthe.

20 mai 1870. — 3 m. — 1350.

## A VENDRE.

**Moulins à Scie, à Farine et à Bardeau.**

Le soussigné offre en vente à des termes faciles, et à des conditions libérales pour argent comptant, trois moulins, en bon ordre et conditions sur un bon pouvoit d'eau. Un moulin à scie pourvu de bonnes scies etc., etc. Un moulin à farine bien monté et un moulin à bardeau.

Pour plus de détails,

S'adresser à

P. N. SYLVESTRE,  
St. Guillaume d'Upton.

8 juin 1870.

## TERRE A VENDRE.

DANS ST. ANNE DE STUKELY

Le soussigné offre en vente 190 acres de terre en bon état de culture et en bon bois debout, dans le dixième rang de Stukely, à 3 milles de l'Eglise, et à un mille et demi du village de Lawrenceville, où l'on trouve un magasin, un moulin à scie et à farine, forgeron, etc., etc. La terre est bâtie d'une bonne maison, deux granges, remises, hangard et deux sheds de 48 pieds.

Prix modéré.—Conditions faciles.

S'adresser sur les lieux à

NARCISSE HUDON.

Le 20 mai 1870.

# AVIS AUX CULTIVATEURS.

Si vous voulez ménager vos chevaux achetez la  
**F A U C H E U S E**  
**BUCKYE No. 2 Améliorée,**  
Manufacturée par la

**COMPAGNIE DE MOULINS de COATICOOK,**  
Dont N. A. BOIVIN, est agent.

C'est franchement la plus légère de TIR qui soit faite, elle est garantie pour faucher une arpent à l'heure sans fatiguer les chevaux. Elle est remarquable par le fini et la simplicité. Un examen de cette faucheuse est respectueusement sollicité de toute personne qui a l'intention d'acheter.

N. A. BOIVIN;

Agent.

St. Hyacinthe, 11 juin 1870.

**FAUCHEUSE ET MOISSONNEUSE.**

**BUCKEYE No. 2.**

Mr. M. Beauchemin a l'honneur d'informer les cultivateurs qu'il a une grande quantité de ses Machines à vendre à meilleure condition que partout ailleurs, il ose espérer que par le bon marché et la supériorité de ses machines attirer leur encouragement.

M. O. Chalifoux, facteur de Moulins à Battre, agent pour St. Hyacinthe.

M. St. Jacques, Marchand, agent pour St. Hilaire.

M. Chalifoux est agent pour les

**FAUCHEUSES EAGLE**

DE

**M. MOODY,**

De Terrebonne.

22 juin 1870.

## MOULIN.

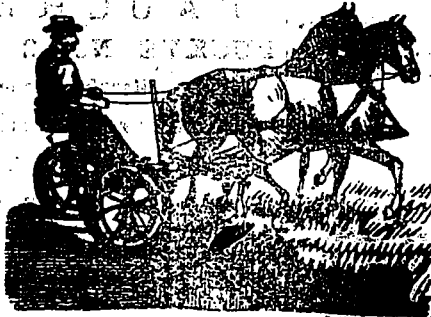
Le moulin appartenant autrefois à M. Fitchett ayant été complètement réparé en neuf. Le propriétaire actuel est maintenant prêt à CARDER, FOULER, PRESSER et TEINDRE toutes espèces d'Etoffes et de Laine, tous ouvrages seront garantis et faits avec promptitude.

Le moulin est sous la direction de M. JCS. MARCHESSAULT, Cardeur anciennement de St. Hyacinthe.

St. Hyacinthe 24 mai 1870.



# FAUCHEUSE ET MOISSONNEUSE, LA CANADIENNE.



C'est un grand avantage pour tous les cultivateurs de trouver chez eux tous les instruments dont ils peuvent avoir besoin sans recourir à l'étranger.

MM. FRECHETTE ET FRERE, de St. Césaire offrent en vente la Faucheuse et Moissonneuse LA CANADIENNE qu'ils fabriquent à leur établissement à St. Césaire, sur un plan tout nouveau et combinant toutes les plus récentes améliorations, possibles. Ses avantages sont supérieurs à toute autre machine offerte en vente de nos jours.

LA CANADIENNE travaille sur n'importe quel terrain, elle évite les rochers sans arrêter, et elle fauche un arpent à l'heure.

LA CANADIENNE est pourvue d'une invention qui met le grain fauché en ondain de sorte que les chevaux ne passent pas dessus ce qui épargne beaucoup de grain, au moins dix par cent.

MM. FRECHETTE et FRERE offrent aussi en vente des Moulins à Battre, améliorés et garantis supérieurs. Râteaux à cheval de la dernière et de la meilleure qualité. De plus une foule d'autres instruments aratoires de tous genres et autres objets en fonte trop longs à énumérer.

Que les cultivateurs de ce District et autres visitent notre établissement avant d'aller ailleurs, et ils seront satisfaits.

Encourageons l'Industrie locale.

St. Césaire, 25 Mai 1870.

**Grande chance pour un marchand qui voudrait s'établir à la campagne et acheter une résidence privée.**

Ce magnifique établissement si avantageusement situé pour le commerce et pour une résidence privée, ci-devant la propriété de M. P. T. Masson, étant sur la belle Rivière-Richelieu, au village de St. Charles, sera vendu à la porte de l'Eglise de cette paroisse le 14 avril prochain. L'établissement se compose d'une résidence privée de première classe, en brique et toute neuve, magasin adjoignant en bois à deux étages avec une grande cour, hangars, écuries, remises, glacière et un quai où accostent les vapeurs de la Compagnie de Richelieu, etc., etc.

S'adresser au soussigné à St. Hyacinthe, HENRY BARBEAU, SYNDIC.  
15 février 1870.

On a immédiatement besoin à ce bureau d'un bon homme pour les travaux de la cour, etc.

## Terres a Vendre.

Plusieurs belles Terres a vendre dans les Paroisses de St. Liboire et St. Simon.

S'ADRESSER A

**J. HENDERSON**

Maire de St. Liboire:

St. Liboire; 11 mars 1870.

## A VENDRE.

Le soussigné offre en vente les lots No. 10, 11, 12 et 13 dans le 7ième rang du Township

de Clifton contenant 550 acres de terre dont 50 acres sont en partie défrichés, le reste était bien boisé et situé à la jonction de "Pope Brook" et de la Rivière Salmon. Il y a un bon moulin à scie sur la propriété et une machine pour faire le bardeau. Il y a beaucoup de bois de service sur ces lots et un bon marché pour le bois; de plus une maison confortable et une grange neuve 30x40 et autres bâtisses.

Le grand chemin d'Auckland à Compton passera devant le moulin.

C'est une bonne chance pour toute personne désirant s'engager dans le commerce de bois ou de marchandises ou désirant cultiver.

Termes avantageux,

S'adresser à

A. G. WOODWARD,

19 avril.

Sherbrooke.

## TERRES A VENDRE.

Un lot de terre de 150 arpents, dans le township d'Upton, borné en front par le chemin de fer, et situé à un demi-mille de la station.

Un autre lot de 200 acres dans les 7ième et 10ème rang de Milton, à un mille des moulins de la chute et près de l'église de St. Valerien.

La terre est de la meilleure qualité et bien boisée.

On les vendra à bas prix pour argent comptant ou avec des termes, avec intérêt.

S'adresser à

G.J. NAGLE.

St. Hyacinthe, 18 janvier 1870.

## ANTOINE DAME

HOTELIER,

**ST. CESAIRE.**

(Ancienne Place Gigault)

BONNE TABLE, BONS LITS, PRIX MODÉRÉS.

BONNE COUR ET VASTES ÉCURIES.

M. Ant. Dame, prend la liberté d'annoncer aux voyageurs qu'il vient de remplacer M. Gigault dans cette magnifique maison si bien connue dans le village St. Césaire, où il tiendra une maison où tout le confort désirable sera donné aux voyageurs.

8 Juin 1870.

# ACHETEZ LA MEILLEURE!!

—000—

LA FAUCHEUSE ET MOISSONNEUSE

A RATEAU,

MANUFACTURÉE PAR

**G. M. Cossett & Frere,**  
DE SMITH FALLS, ONT.

—0—

Cette Machine a obtenu le succès le plus complet partout où elle a été montrée.

*Sa légèreté extraordinaire de tire, la simplicité de sa construction et sa faux ployée en double en font la plus parfaite des*

## MACHINES A FAUCHER

Actuellement en usage.

Pour les circulaires descriptives

Adressez-vous à

**J. C. MAYNARD,**

Agent à St. Hyacinthe.

15 Juin 1870.



## RUCHES A VENDRE

PAR

MR. THOMAS VALIQUET, DE ST. HILAIRE.

Les personnes désireuses de se livrer à l'industrie si lucrative de la culture des Abeilles trouveront, en s'adressant au soussigné, des Ruches de différents modèles et de constructions variant suivant le goût ou les connaissances apicoles de l'acheteur.

Les cultivateurs pourront obtenir 13 Ruches améliorées, pour le prix de 4 boîtes de miel chaque et auront de M. Valiquet tous les renseignements possibles pour se servir de ce nouveau et avantageux système de Ruches. On est prié de se hâter, vu les précautions à prendre dès cette saison.

S'adresser à la Station St. Hilaire ou au Dépôt d'instruments agricoles de Wm. Evans, marché Ste. Anne, pour tout ce qui regarde l'achat de ces Ruches.

TH. VALIQUET,

Apiculteur.

Station St. Hilaire, 8 octobre 1869.